CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E94646** **VALABLE JUSQU'AU** **25/10/2027**

ÉDITÉ LE 17/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/05/1992

Forme juridique : SAS

Capital : 37 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIJON 1992B00295

Siret : 387 461 247 00042

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 21 5182

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 467439N/1244001/001 669237/0

Assurance Responsabilité Civile :
ABEILLE IARD & SANTE 76340068

Situation fiscale et sociale : A jour au 15/07/2026

Raison sociale : BOURGOGNE ISOLATION INDUSTRIE

4 IMPASSE DU MONTBOUCHARD
21800 QUETIGNY

Téléphone : 03 80 46 95 16 **Fax :** 03 80 46 67 53

Portable : 06 07 05 69 31

Responsabilité légale :
BAYETTE CHRISTOPHE PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.bourgogne-isolation-industrie.fr

E-mail : bayettec@aol.com

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 790 659 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
7112	Calorifugeage (Technicité confirmée)	12	26/10/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

17/08/2026 15:29

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.